

Cinquantenaire du lycée de Lapalisse

De l'enseignement ménager au Service à la Personne

C'est en présence de :

Mme BOUQUAY (inspectrice en Economie Familiale et Sociale),
Mme AURIER (ancienne directrice du lycée agricole de Lapalisse)
Mme LABBAYE (ancienne CPE « « « « « «
Mmes GRAD, GAGNOL et MORAND représentes de l'association DFAM
Mme LAMBLIN (directrice adjointe de l'EPL du Bourbonnais et Mme COLLANGE (enseignante en EFS, au lycée Antoine Brun de Lapalisse)

la conférence relatant « l'évolution de l'enseignement féminin et l'évolution de la place de la femme dans la société rurale » à l'amphithéâtre du lycée Antoine Brun, devant les anciens élèves de la 1ère promotion de l'école ménagère de Lapalisse, et les élèves de Beap(SAP) et Bac-pro(SMR)

Eléments de base de l'allocution de B.CANTAT

L'enseignement à toujours été un moyen d'élévation sociale

PLOTIN philosophe (270 avant J.C.) disait « **l'intelligence, c'est la pensée qui se détourne des choses inférieures, pour élever l'âme vers ce qui est supérieur** »

L'évolution de la société, suites a de nombreux bouleversements (révolution, parité homme-femme, ..) à permis une démocratisation de l'enseignement et l'accès de tous au savoir.

Concernant les femmes, la situation est plus complexe à la fois « épouse, mère, gestionnaire) ses missions sont multiples, pour assurer l'essence même du foyer (même si les hommes d'aujourd'hui ont fait de gros progrès en matière de gestion de la maison !!!, mais cela n'est pas le propos).

Mme MAINTENON, à participer à la mise en place de « cours » de culture générale et pratique, à destination des jeunes filles bourgeoises désargentées.

L'enseignement a eu pour but de définir le rôle de la femme à la campagne et dans l'exploitation, mais avec **quelques bébés** : **On peut lire** : l'enseignement (théorique et pratique ménager et agricole), doit tendre à introduire les bienfaits du progrès, mais sans excès et surtout sans détourner les élèves de leur véritable vocation agricole et rurale »

H.QUEUILLE,(sous secrétaire d'Etat à l'agriculture écrit) : il faut enseigner ce que les jeunes filles doivent bien connaître, pour faire de bonnes fermières, des femmes des champs averties aimant la vie rurale et le progrès er rien que cela ». (A travers ces mots l'on distingue **le culte du foyer rural moyen de lutte contre l'exode rurale**)

Nous pouvons distinguer 3 phases dans l'enseignement dit « ménager »

De l'économie domestique (science de la maison) travaux ménager, cuisine, couture,

Il manque 2 éléments : l'aspect technique et économique

(Sans finalité professionnelle agricole car ouverte le plus souvent aux ouvrières)

En passant par l'enseignement ménager intégrera ces dimensions et mettra en évidence le rôle social et économique de la population féminine

Le développement des moyens de communication et l'évolution technologique conduiront à

- **Pour intégrer l'ESF** qui intègre l'environnement socio-économique et les relations intergénérationnelles

Capter l'esprit des femmes est devenu un enjeu essentiel en raison de leur rôle éducatif

A tout moment l'enseignement ménager a permis l'émancipation de la femme

Aujourd'hui notre société est à un **tournant ou les fondamentaux** doivent être réappris achat de plats cuisinés, pizzas, sandwich font loi, l'aspect **convivial** du repas à **disparu** et en même temps le temps des échanges. Une **vie virtuelle** s'installe ou nombres de personnes se **refugient** par peur du présent.

Facebook, MSN sont devenus des interlocuteurs incontournables ??

La consommation de services en tout genre est à son comble.

Les formations tournées vers les services aux personnes ont un avenir certain, compte tenu des progrès de la médecine qui permettent l'allongement de la durée d'espérance de vie

Pour en terminer, je voudrais évoquer la **place de la femme** dans le travail et dans la vie quotidienne.
 « Diplôme égal, travail égal, salaire égal », juste revendication mais cette notion **d'égalité** doit se retrouver également au sein du **couple** (l'Homme n'est pas un être supérieur auquel la femme doit obéissance, ce concept date d'une autre époque). **Le respect de l'autre**, des autres est à la base de la **réussite d'un couple, d'une vie tout simplement.**

De l'enseignement ménager, EFR, ESF, SAP.....

Evolution des formations	Formation des enseignants
<p>17^{ème} siècle Madame de Maintenon : première ébauche des écoles ménagères avec la formation à la fonction de maîtresse de maison en milieu bourgeois</p>	
<p>19^{ème} siècle : 1866 : Pierre Joigneaux dans un livre de conseils aux jeunes fermières « ...préparer des compagnes dignes d'eux et capables de les seconder » 1873 : première école ménagère à Reims 1882 : introduction de l'économie domestique dans les programmes de l'école primaire de Jules Ferry 1884 : première école agricole pour jeunes filles 1886 : création de l'école agricole et de laiterie de Coëtlogon en île et Vilaine et devient école ménagère et de laiterie</p>	
<p>1902 : autre école du même type à Monestier en Haute Loire. Naissance de l'enseignement saisonnier et des écoles ménagères ambulantes avec une part agricole, essentiellement lait et ses dérivés, et une part ménagère avec les travaux d'intérieur</p>	<p>1912 Ecole supérieure d'enseignement agricole et ménager annexée à L'école nationale d'agriculture de Grignon avec deux sections :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normale supérieure pour former professeurs et directrices des écoles ménagères - enseignement supérieur pour former les filles d'agriculteurs d'un certain milieu : « les maîtresses de maison »
<p>Suite à la guerre, émancipation forcée et subite des femmes paysannes. 2 août 1918 : principe de la parité filles garçons dans l'enseignement public agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> - écoles fixes dites écoles ménagères durée des études 1 à 2ans. Seule celle de Kerliver survivra jusqu'en 1939 - écoles fixes temporaires agricoles ménagères : durée des études 4 à 6mois ; âge d'entrée 14 à 16 ans - écoles agricoles ménagères ambulantes. Age d'entrée 15 ans ; durée des sessions 3mois. <p>Programme : économie domestique, hygiène, cuisine, coupe, couture, lavage, repassage, comptabilité agricole, travaux de laiterie, aviculture, agriculture, arboriculture fruitière, horticulture, zootechnie, œuvre de mutualité agricole.</p> <p>1920 : il est dit à cette période et de nombreuses années après, que la place de la formation ménagère doit correspondre à une formation strictement féminine, à la pratique quotidienne de la famille avec la totale responsabilité de la maison et des enfants ainsi que le rôle de premier auxiliaire de l'exploitation</p> <p>1930 : école ménagère roulotte en Isère qui comprend 5 wagons et se déplace sur route.</p>	<p>Cours assurés par des institutrices agricoles titulaires d'un brevet agricole ménager formées au domaine de Coëtlogon à Rennes à partir de 1923</p>
	A Coëtlogon formation des

<p>5 juillet 1941 écoles agricoles ménagères, allongement progressif de la scolarité à 1an, âge d'admission à 14 ans avec le niveau de certificat 1943 : arrêté du programme : Formation technique ménagère : maison, vêtement, alimentation, laiterie, cour de ferme, horticulture, agriculture, apiculture, sériciculture. Formation morale et sociale : ESF, éducation rurale. Pas d'enseignement général.</p>	<p>cadres de l'enseignement ménager (bac plus 2 ans de formation) à partir de 1941</p>
<p>1945-55 : disparition progressive de la vie en autarcie à la ferme; les ventes directes à la ferme disparaissent au profit des collectes de lait ; il en résulte une profonde modification des activités agricoles dévolues à la femme. La famille patriarcale est contestée, les jeunes filles partent travailler en ville, laissant la place aux aides familiaux. La reconnaissance du couple au sein des familles commence à être revendiquée. Avec la reconstruction de l'habitat en 1946 et l'adduction d'eau, la famille paysanne a cessé d'être une unité de production, elle devient aussi une unité de consommation 1953 : Manuel de la pédagogie de l'enseignement ménager : aucun changement important concernant les matières pratiques mais introduction d'un enseignement général et artistique. <i>Il est conseillé pour les cours théoriques, de partir du concret pour en dégager l'abstrait, pour les applications, d'acquérir une bonne technique manuelle, ce qui suppose de perdre certaines habitudes au profit d'autres.</i> <i>Il apparaît même essentiel que le même professeur assure simultanément le cours théorique et les applications correspondantes.</i> 1955 : Foyers de progrès agricole avec des « échelons d'enseignement ménager » en alternance : 1s/3 pendant 3 ans. 1958 : programme des écoles ménagères pour une scolarité d'un an : <ul style="list-style-type: none"> - instruction générale, sport et jeux - formation ménagère - formation agricole <p>Ce programme rendu obligatoire en septembre 1959 sera revu pour une extension à 2 et 3 ans. 1959 : 73 écoles fixes et 18 ambulantes Le nombre d'écoles reste très insuffisant</p> </p>	<p>1957 : formation des monitrices d'enseignement ménager agricole</p>
<p>2 août 1960 : loi qui permet d'harmoniser l'enseignement agricole entre l'enseignement général et l'enseignement technique ; les écoles ménagères seront transformées en collège agricole avec le cycle 1 conduisant au BAA en 3 ans et le cycle 2 menant au BEA et au BATA en 3 ou 4 ans. Le cycle 3 aura lieu en lycée et conduira au BTA. Des adaptations de programme sont prévues pour les jeunes filles pour assumer le triple rôle : familial, professionnel et social. Les adhérentes de CETMA et de CETA (???) revendiquent le passage de la femme soumise à la femme associée, en demandant un allègement des tâches physiques et la participation intellectuelle à la direction et à la gestion de l'entreprise agricole 1965 : dans le BAA une épreuve de techniques domestiques, dans le BEA, une épreuve de sciences domestiques et pour le BTA une épreuve d'EFR.</p>	<p>Formation des professeurs de collège et écoles ou cours professionnels à Ecole nationale Féminine d'agronomie de Toulouse à partir de 1960 (bac plus 3ans) 1964 : école à Clermont Ferrand</p>
<p>1967 : obligation scolaire jusqu'à 16 ans. 1968 : réforme des 3 cycles en 2 cycles : le court et le long Cycle court à l'issue de la troisième : <ul style="list-style-type: none"> - en 1 an le BAA dont le BAMA pour les jeunes filles qui sera transformé en CAPA en 1971 - en 2 ans le BEPA dont l'option EFR pour les jeunes filles. </p>	
<p>1971 : arrêté de création du BEPA EFR avec deux sous options : organisme</p>	

<p>agricole et para-agricole, et entreprise agricole et accueil en milieu rural. Une troisième sous option est créée en 1972 : auxiliaire sociale en milieu rural (matières des enseignements ménagers auxquelles on associe l'ESF qui permet à la femme de s'adapter aux structures socio-économiques, aux techniques et aux mœurs d'une société en constante évolution)</p> <p>Le CAPA comporte aussi une filière féminine avec 4 sous options, production animale et végétale, vente au détail de produits agricoles, employée familiale et accueil en milieu rural</p> <p>1972 : Les femmes d'exploitants revendiquent un salaire mensuel parce qu'il n'y a pas de liberté sans budget et la participation aux décisions de l'exploitation, parce que le revenu du foyer en dépend. La famille devient une identité indépendante de l'exploitation.</p> <p>1975 : augmentation du nombre des lycées et des formations féminines autres que ménagères : secrétariat, gestion, auxiliaire sociale..</p> <p>Seuls ces programmes comprenaient des enseignements de sciences domestiques puis d'économie familiale rurale. Une distinction nette devait alors être établie entre la pure et simple transmission des techniques ménagères et l'enseignement moderne de l'économie sociale et familiale qui constituait l'un des moyens permettant à la femme de s'adapter aux structures socio-économiques, aux techniques et aux mœurs d'une société en évolution.</p> <p>1977 : les collèges deviennent des LEPA (loi Haby). Les formations BEPA EFR posent officiellement des problèmes. (exodes rurales de jeunes filles ; pourcentage des jeunes filles d'origine non agricole en augmentation...(arrivée des néoruraux)) Certaines filières sont dénoncées (formation plus typiquement agricole...) au point que des fermetures sont prononcées dans le secteur public et <u>transférées dans d'autres ministères en 1979.</u></p> <p>En même temps l'équipement ménager progresse très rapidement au niveau de l'habitat de l'exploitation ; la « décohabitation »(parent , enfant) supprimant certains apports , des activités d'appoint se développent au sein de l'exploitation(tourisme, artisanat, petits ateliers, ventes directes...)</p>	
<p>1980 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statut de co-exploitante défini par la loi d'orientation - mise en place d'un système d'éducation permanente ente la formation initiale et continue mais qui n'a jamais fonctionné. <p>1982 : réforme de l'Enseignement Agricole basée sur l'unification avec le ministère de l'Education Nationale et sur l'adaptation aux réalités locales. Cette réforme a deux finalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer la formation des jeunes relevant de l'agriculture et indispensable à l'économie rurale. - Lutter contre les inégalités sociales, l'échec scolaire et l'isolement culturel. <p>Mise en place des secondes agricoles avec en option Vie Familiale, Sociale et Professionnelle très peu mise en place, des classes de 4^{ème} et 3^{ème} avec introduction de l'ESF (éducation du consommateur, budget familial, formation du citoyen, alimentation et physiologie humaine vue sous l'angle de la prévention ainsi que la reproduction humaine,...).</p> <p>En dernière année de CAP, introduction des aspects de législation professionnelle et d'organisation familiale.</p> <p>Revendication à cette époque pour que l'ESF soit discipline à part entière quelle que soit la formation qui permettrait de préparer les jeunes à la vie quotidienne sans distinction de sexe, de niveau, de filière, et de faciliter ainsi leur insertion sur le plan familial, social et professionnel dans les milieux agricoles et ruraux.</p> <p>L'ESF ne disparaît pas ; elle est cependant toujours liée à des formations professionnelles majoritairement féminines et reste en Lycée agricole, en enseignement général dans les classes de 4^{ème} et 3^{ème}</p>	
<p><i>La rénovation des diplômes réinscrit l'ancien BEPA EFR en BEPA SAP dans</i></p>	

<p><i>les lycées publics.</i></p> <p>1992 : création du BEPA Services avec trois options (2 arrêtés modifient celui de création en 1993 et 1994):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service Accueil - Services A la Personne - Ventes de produits – frais ou horticoles et de jardinage ou animaux de compagnie ou accessoires d’animerie. <p>Les modules d’enseignement généraux sont les mêmes quel que soit le BEPA . Les modules du secteur professionnel varient en fonction du type de BEPA .</p> <p>Pour Le SAP</p> <p>Module du secteur professionnel</p> <p>S1 : connaissance et pratique des instruments et moyens usuels de la communication</p> <p>S2 : langages et attitudes dans la relation humaine</p> <p>Module de la spécialité professionnelle :</p> <p>P1 : connaissance de l’environnement professionnel</p> <p>P2 : Connaissances liées à l’alimentation, l’hygiène et la prévention</p> <p>P3 : Techniques liées à la restauration, au confort et au bien être des personnes</p> <p>MIL ; MAR</p> <p>10 à 12 semaines de stages</p> <p>1995 : Rénovation du CAPA</p> <p>2000 : Arrêté du CAPA SMR</p> <ul style="list-style-type: none"> - modules d’enseignements généraux communs à tous les CAPA - Modules professionnels sous les mêmes intitulés : <p>MP1 : entreprise et vie professionnelle</p> <p>MP2 : bases scientifiques, ESC et disciplines technologiques ex : ESF pour le SMR</p> <p>MP3 : techniques et pratiques professionnelles : restauration, confort à la personne, confort matériel et entretien du linge pour le SMR.</p> <p>MPA, Module de langue, Stages.</p> <p>2005 : transformation du BTA SMR en Bac pro SMR : implication plus forte sur l’étude des besoins des ruraux et l’étude de leur territoire.</p> <p>2010 : rénovation de la voie professionnelle : intégration de tous les BEPA dans le cursus Bac Pro en 3 ans ; rénovation qui sera appliquée en 2011.</p>	<p>1992 dernière formation supérieure typiquement féminine et transformation de l’école nationale supérieure d’agronomie ENSFA de Rennes en institut national supérieur de formation agro-alimentaire INSFA</p>
---	---

Sources :

- du Bulletin de l’INRAP N°65 de mars 1986 : un centenaire « de l’enseignement ménager agricole à l’ESF » par Irène Boulogne, inspectrice de l’enseignement agricole.
- de « L’enseignement agricole au féminin » d’Anne Marie Le Lorrain, inspectrice de l’enseignement agricole.

Document réalisé par Martine Bouquay IEA , Mai 2010